



Société Genevoise de Généalogie



Tables des matières :

Le mot du Président Alain Bezençon	P. 3
Coup d'oeil dans le rétroviseur	P. 5
Liste de noms de rues de Genève qui ont changé Yvette Develey	p. 9
Un peu de démographie José Jaecklé	p.11
Réunification de la famille Leschaud expatriée au Brésil Cathy Leschaud	p. 19
Genevois... et encore... Pierre Roehrich	p. 23
Hommage au pasteur Paul Margot Emmanuel Filhol	p. 28
Paul Charrot: from Plainpalais to Cuernavaca Patricia Mansfield Phelan	p. 34
Regroupement familial, le casse-tête. Alain Bezençon	p. 38
Le testament du Duc de Brunswick Yvette Develey	p. 44
Rappels et Conseils	p. 55

Le mot du Président

Chère lectrice, cher lecteur,

Ce sixième numéro du bulletin de la Société genevoise de généalogie évolue enfin vers une solution numérique. Nous nous interrogeons au sein du comité depuis quelques temps sur la formule à adopter.

Le sondage que nous avons lancé à la suite de la parution du 5ème numéro nous a encouragé à entrer dans la voie du numérique. Donc ce présent numéro est en priorité en format électronique mais reste disponible, sur demande, en version papier, sans coût supplémentaire. Cette décision permet d'introduire la couleur pour la version électronique.

Par contre, les résultats du sondage concernant la fréquence et le contenu n'ont pas permis d'avoir une orientation claire. C'est pourquoi nous conservons, pour le moment, une fréquence de 2 ans avec le contenu dont nous disposons.

Au-delà du bulletin, qui reste un moyen de communication entre les membres, nous comptons sur la richesse de notre arbre pour permettre à un maximum de personnes de trouver leurs racines ou leurs ancêtres sur notre site internet.

Ce site qui commence à vieillir et pour lequel le comité a ouvert en 2013 un vaste chantier pour lui refaire une beauté en tenant compte des innovations technologiques et ergonomiques. Nous espérons vivement pouvoir le présenter dans le courant de l'année 2016.

Le comité reste soucieux de vous proposer diverses activités mais tient aussi à présenter et représenter la Société lors de manifestations extérieures. Un petit «coup d'œil dans le rétroviseur» des deux dernières années vous permettra de constater le dynamisme de la SGG.

La variété des articles démontre, s'il en était besoin, la diversité des intérêts de chacune et chacun et je remercie les contributrices et les contributeurs, pour qui la rédaction d'un article est parfois l'aboutissement de longues recherches. Certains autres sont des témoignages de retrouvailles familiales, ici ou ailleurs.

La qualité des informations qui enrichissent notre arbre est aussi un sujet de préoccupation et représente un travail considérable, mais indispensable. Vous découvrirez les dessous du regroupement familial des mariages, ainsi qu'une étude sur la mortalité à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Vous découvrirez également l'origine du monument Brunswick, kitch et bien connu des genevois et aussi des noms de rues genevoises qui ont changé au cours du temps. Finalement un article s'interroge sur la signification d'être genevois.

J'espère que la lecture de ce numéro vous apportera du plaisir, tout comme j'ai le plaisir de présider la destinée de notre belle et dynamique Société genevoise de Généalogie.

Alain Bezençon

Coup d'œil dans le rétroviseur

Ce coup d'œil nous permet de revenir sur l'ensemble des activités auxquelles la Société a participé en 2014 et 2015.

2014

- 7 janvier : Représentation à l'apéritif de début d'année à la maison Dufour
- 16 janvier : Séance de comité
- 25 janvier : Représentation à l'assemblée générale de la Société neuchâtoise de généalogie
- 28 janvier : Conférence « Méthodologie et résultats d'une étude sur les habitants de Genève à la période de la Restauration » par Monsieur Olivier Perroux à la maison Dufour
- 11 mars : Assemblée générale, suivie de la conférence « L'égalité des droits et la généalogie : Un couple un peu maudit » par Madame Martine Brunschwig Graf à la maison Dufour
- 11 mars : Sortie du numéro 5 du Bulletin
- 13 mars : Présentation au Cercle vaudois de généalogie
- 11 avril : Séance de comité
- 26 avril : Participation à l'atelier de généalogie organisé par les Archives d'Etat de Genève
- 29 avril : Soirée «Généaquid», traitant des divers sujets liés à la généalogie à la maison Dufour
- 17 mai : Visite du château Saint-Michel d'Avully à Brenthonne (photo)



- 16 juin : Séance de comité
- 24 juin : Représentation à la traditionnelle grillade à la Maison Dufour
- Mi-juillet : Participation aux activités «Passeport vacances» organisées par les Archives d'Etat de Genève
- 26 août : Séance de comité
- 2 sept. : Séance de travail des arboristes sur la standardisation des sources dans l'arbre
- 9 sept. : Conférence «Les Maunoir, une dynastie de médecins» par Monsieur Roger Durand à la maison Dufour
- 27-28 sept. : Participation aux journées généalogiques de la Corrèze à Brive-la-Gaillarde (photo)



- 4 oct. : Représentation au 25ème anniversaire de la Société généalogique de l'ancien évêché de Bâle à Délémont.
- 12 oct. : Participation au Forum des Marmottes de Savoie à Cran-Gevrier
- 22 oct. : Séance de comité
- 29 oct. : Conférence « Initiation à la généalogie » donnée à l'Université populaire du pied du Jura à Nyon

- 18 nov. : Conférence « Versoix et les versoisiens au moment du rattachement à Genève en 1815 » par Monsieur Yves Richard à la maison Dufour
- 25 nov. : Séance de réservation des salles pour la maison Dufour en 2015

2015

- 6 janvier : Représentation à l'apéritif de début d'année à la maison Dufour
- 11 janvier : Séance de comité
- 19 février : Conférence « La dame de la Chavonnière » (Herminie Clavier épouse de Th. Maunoir) par Madame Laurence Winthrop à la maison Dufour
- 24 mars : Assemblée générale suivie de la conférence « Les institutions genevoises sous l'Ancien régime et les révolutions du XVIIIème siècle » par Monsieur Salomon Rizzo à la maison Dufour
- 30 mars : Séance de comité
- 21 avril : Soirée « initiation à la généalogie » animée par Monsieur Roger Rosset à la maison Dufour
- 9 mai : Visite de l'exposition d'affiches « Genève et la Suisse au fil des ans » commentée par Monsieur Olivier Perroux sur les quais de Genève
- 30 mai : Représentation à la rencontre des 3 Chablais à Saint-Maurice (VS)
- 30-31 mai : Participation aux festivités du bicentenaire du rattachement de Versoix à Genève, à Ecogia
- 2 juin : Séance de comité
- Juin : Collaboration à un article sur la généalogie pour le magazine « Génération Plus »
- 30 juin : Représentation à la traditionnelle grillade à la Maison Dufour.
- Début-juillet : Participation aux activités « Passeport vacances » organisées par les Archives d'Etat de Genève
- 25 août : Séance de comité
- 15 sept. : Séance de rédaction du bulletin

- 20 sept. : Participation à la 19ème rencontre généalogique des provinces de Savoie au château de Ripaille (Thônnon-les-Bains)
- 22 sept. : Soirée sur les logiciels de généalogie à la maison Dufour
- 27 sept. : Participation à la 10ème rencontre généalogique G2HJ aux Rousses (F)
- 3 oct. : Visite des mines d'asphalte à la Presta (NE) organisée par la Société neuchâteloise de généalogie
- 11 oct. : Participation au Forum des Marmottes de Savoie à Cran-Gevrier
- 4 nov. : Séance de comité
- 7 nov. : Représentation à l'assemblée générale du Cercle vaudois de généalogie à Sainte-Croix
- 10 nov. : Conférence « Emile Jaques-Dalcroze » par Madame Martine Jaques-Dalcroze et Monsieur Jacques Tchamkerten à la maison Dufour
- 19 nov. : Séance de rédaction du bulletin
- 24 nov. : Séance de réservation des salles pour la maison Dufour en 2016
- 29 nov. : Conférence « La généalogie, pont intergénérationnel » donnée aux Ateliers Grand-Parentalité 2015, à Genève

Liste (non exhaustive) de noms de rues de Genève qui ont changé

Yvette Develey

Lorsque nous consultons d'anciens document ou plans de la ville de Genève, nous rencontrons des noms de rues, dont l'appellation a changé. Voici ci-après un petit relevé :

Nom actuel	Nom ancien
Rue Diday	Rue de la Caserne
Boulevard Georges-Favon	Boulevard de Plainpalais
Rue Farel	Rue des Philosophes
Rue Céard	Rue du Lac
Rue Louis-Duchosal	Rue de la Halle
Rue Voltaire	Chemin de la Fosse aux Ours
Boulevard James-Fazy	Boulevard de Saint-Gervais
Rue Alfred-Vincent	Rue des Voirons
Rue Bartholony	Rue du Conservatoire
Rue de la Confédération	Rue des Allemands
Rue de la Terrassière	Route de Bonneville
Rue de la Croix-Rouge	Rue Sous-la-Treille
Avenue Henri-Dunant	Avenue de Lancy
Rue Jacques-Balmat	Rue de la Plaine
Rue de Zurich	Rue de l'Ecole
Rue de Bâle	Rue du Nord
Rue Etienne-Dumont	Rue des Belles-Filles
Avenue Edmond-Vaucher	Rue du Bouchet
Rue des Chaudronniers	Rue des Peyrolliers
Quai Wilson	Quai du Léman
Rue du Mont-Blanc	Rue des Remparts
Place Châteaubriand	Place Butini
Rue du Trente et un Décembre	Chemin Vert

Nom actuel	Nom ancien
Rue Saint-Léger	Rue du Puits
Rue Leschot	Chemin des Tranchées
Rue Charles-Galland	Rue de l'Observatoire
Rue du Valais	Rue de la Voie-Creuse
Rue Lamartine	Chemin des Chênes
Rue de l'Encyclopédie	Avenue des Petits-Délices
Rue Samuel-Constant	Chemin des Petits-Délices
Rue Edouard-Rod	Chemin Vieusseux
Rue Emile-Yung	Chemin de la Pelouse
Quai Gustave-Ador	Quai des Eaux-Vives
Rue de Beaumont	Chemin du Square
Rue Charles-Giron	Avenue Gerebzw
Avenue Godefroy	Avenue Ferrier
Rue Maunoir	Rue Jean-Charles
Rue de la Tour-Maîtresse	Rue de la Douille
Rue des Etuves et du Cendrier	Rue de Villeneuve
Place Bel-Air	Place des Trois-Rois
Rue de la Confédération	Rue Centrale
Rue de la Fontaine	Rue du Boule
Rue Jean Violette	Rue de la Violette

Source : Almanach du Vieux-Genève 1945



Un peu de démographie

Mortalité et espérance de vie à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles

José Jaecklé

Avant-propos

Non, on ne mourait pas à 30 ans, autrefois, comme on l'entend trop souvent dire. Au XVIIe siècle, ce très jeune âge aurait été l'espérance de vie à la naissance. Certes, il est incontestable qu'à cette époque les décès survenant peu après la naissance, ou les années suivantes, atteignaient voire dépassaient les 50%. Cause principale : en l'absence de vaccins, les maladies infantiles sévissaient, trop souvent mortelles. Un enfant sur deux n'atteignait pas l'âge adulte. Mais celles et ceux qui survivaient ne mouraient pas à 30 ans : la moitié des gens de l'époque atteignaient ou dépassaient les 60 ans, comme le montrera notre recensement. La moyenne d'espérance de vie à 30 ans, due au nombre très considérable des décès précoces, bien que mathématiquement exacte, n'a guère de sens. La notion d'espérance de vie étant entendue aujourd'hui comme l'âge raisonnablement admissible du décès.

Pourquoi cette modeste étude démographique ?

M'intéressant à nos personnalités genevoises des temps historiques, qui survivent surtout dans les plaques de nos noms de rues, et beaucoup moins dans la culture ou dans la simple connaissance de nos concitoyens actuels, et qui de plus sont trop souvent absentes des programmes d'enseignement de l'histoire, j'ai été frappé par leur longévité parfois étonnante, contrairement à la croyance si répandue que l'on mourait beaucoup plus jeune en ces temps anciens. Notre grand Albert Gallatin, par exemple, s'éteignit à l'âge de 88 ans.

Rappelons que ce descendant d'une des plus anciennes et prestigieuses familles genevoises émigra très jeune aux Etats-Unis, où il devint ministre des finances du président Jefferson. Sa brillante carrière fait

qu'il est mieux connu aux Etats-Unis qu'à Genève. Une grande statue qui perpétue sa mémoire s'érige à Washington, devant le Ministère du Trésor.

Quelques exemples d'âge de décès de personnalités genevoises de cette époque

Jean-Jacques Rousseau, 1712 – 1778, 66 ans
Charles Pictet de Rochemont, 1755 – 1824, 69 ans
Le célèbre docteur Théodore Tronchin, 1709 – 1781, 72 ans
Charles Bonnet, 1720 – 1793, 73 ans
Jacques-Barthélemy Micheli-du-Crest, 1690 – 1766, 76 ans
Henri Merle d'Aubigné, 1794 – 1872, 78 ans
James Fazy, 1794 – 1878, 84 ans
Adolphe Butini, médecin et bienfaiteur, 1792 – 1877, 85 ans
Albert Gallatin, 1761 – 1849, 88 ans
Jean-Gabriel Eynard, 1775 – 1863, 88 ans
Le général Dufour, 1787 – 1875, 88 ans
Jean-Robert Chouet, philosophe et diplomate, 1642–1731, 89 ans
Léonard Baulacre, savant pasteur, 1670 – 1761, 91 ans

Et nos trois femmes célèbres, toutes mortes trop jeunes :

La Mère Royaume (Catherine Cheynet), morte av. 1605, à 60 ans
Germaine de Staël, 1766 – 1817, 51 ans
Madame de Warens, 1699 – 1762, 63 ans

Mortalité à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles

Les familles étudiées ici sont une douzaine de familles patriciennes de la Genève des 17e et 18e siècles (Source : Albert Choisy, *Généalogies genevoises*, Kundig 1947). Nous nous sommes arrêtés arbitrairement à un millier de personnes (503 femmes et 502 hommes) dont les dates de naissance (dès 1601) et de mort (jusqu'au 19e siècle) sont précisées. Dans ces familles, et durant la période étudiée, les «morts en bas âge» et les « morts jeunes » (sic), mentionnés sans que soit indiqué ni leur âge, ni leur sexe, ni parfois leur nombre, sont

environ 380. Une quarantaine de décès seulement, entre 0 et 10 ans, sont datés. Sur l'effectif total, ces morts précoces ne représentent qu'environ 34 % des décès. Des questions se posent à propos de l'âge des morts en bas âge : jusqu'à 1 an, jusqu'à 5 ans ? Et les morts jeunes, jusqu'à 15 ans ? 20 ans ?

La relative prospérité de notre République d'alors, et l'aisance de ses familles notables, ne peuvent à elles seules expliquer ce faible pourcentage de 34%, très inférieur aux données européennes (françaises notamment) de l'époque, qui indiquent un minimum de 50%.

Nous pouvons donc raisonnablement supposer que les généalogies regroupées et complétées par Albert Choisy ne mentionnent pas systématiquement les « morts à la naissance » ni les « morts en bas âge », ce qui expliquerait le sous-effectif de ces classes d'âge. En outre, parmi les décès datés des jeunes de 10 à 17 ans, on ne trouve que 12 filles de 10 à 13 ans pour 23 garçons, et aucune fille entre 14 et 17 ans, ce qui est statistiquement peu vraisemblable et ne peut être qu'une lacune.

Nous ne négligerons toutefois que les enfants de 0 à 9 ans ans révolus, bien réels, mais en effectifs trop insuffisants, et démarrerons notre tableau de la mortalité à partir de l'âge de 10 ans, et de 20 ans pour une tentative d'estimation de l'espérance de vie. Nos lecteurs voudront bien admettre cette réserve, l'espérance de vie à la naissance et à l'âge de 10 ans étant impossibles à établir. Dès l'âge de 20 ans, une espérance de vie plausible et compréhensible est donc possible. Rappelons que l'espérance de vie à un certain âge est indépendante de l'espérance des âges précédents.

Le tableau de mortalité invite à quelques remarques. On constate que la majorité des décès (plus de 50% !) semblent avoir lieu entre 60 et 80 ans. L'excès de mortalité chez les femmes de 18 à 30 ans correspond aux « mortes en couches » : 67 décès de femmes pour 37 décès d'hommes, quasiment le double ! En revanche, différence inverse entre 45 et 55 ans : 84 hommes et 52 femmes.

De tous temps, la longévité féminine a dépassé celle des hommes. Sur notre tableau, 32 femmes ont atteint ou dépassé l'âge de 85 ans, contre 23 hommes. Aucun homme ne dépasse 92 ans, alors que 4 femmes atteignent respectivement 93, 94 et 95 ans, ce qui pour l'époque était remarquable.

Espérance de vie à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles

(En âge moyen attendu du décès)

Les prévisions d'espérance de vie (pour la Suisse) s'étendent jusqu'aux naissances de l'année 2015, ce qui implique des chiffres quelque peu aléatoires. Nous avons opté pour les prévisions en fonction des dates de naissances de la fin du XXe siècle (années 1980 – 2000), ces prévisions étant plus proches d'une future réalité qu'on ne peut garantir à coup sûr.

Dans le tableau qui suit, on comprendra que les abréviations H, F et M signifient respectivement Hommes, Femmes et Moyenne.

Âge (ans)	Espérance de vie XVIIe et XVIIIe s. (en âge)			Prévisions fin XXe siècle (en âge)			Différence entre les 2 époques
	H	F	M	H	F	M	
20	64	66	65	85	89	87	22 ans
30	65	67	66	84	88	86	20 ans
40	67	69	68	83	87	85	17 ans
50	69	71	70	82	86	84	14 ans
60	71	73	72	83	86	84,5	12,5 ans
70	76	77	76,5	84	87	85,5	9 ans
80	84	85	84,5	87	89	88	3,5 ans
90	91	92	91,5	93	94	93,5	2 ans

Longévités maximales

Femmes :

Barthélemie NAVILLE, 4.8.1646 – 19.6.1742: 95 ans et 10 mois

Jeanne-Marie PELLET, ép RILLIET, 11.6.1691–12.6.1789: 95 ans

Andrienne FAVRE, 12.11.1727 – 29.10.1822: 94 ans et 11 mois

Barbe TURRETTINI, ép. PICTET, 25.12.1617 – 6.7.1711: 93 ans et 6 mois

Et le record absolu :

Alexandrine FATIO, 8.1.1659 - 14.10.1762: 103 ans et 8 mois !

(2e épouse du Syndic Pierre LULLIN, 1646-1717)

Hommes :

Jules PICTET, 29.6.1795 – 16.1.1888: 92 ans et 6 mois

Samuel RILLIET, 21.12.1623 – 21.1.1716: 92 ans

Abraham Du PAN, 16.7.1646 – 15.4.1738: 91 ans et 8 mois

Jaques Du PAN, 11.2.1684 – 27.10.1775: 91 ans et 8 mois

Charles LULLIN, 29.7.1669 – 13.1.1761: 91 ans et 5 mois

Morts et vivants

« Un quart d'heure avant sa mort, il était encore en vie ! » aurait dit Monsieur de La Palice (ou plutôt un de ses admirateurs).

Ce bon mot pourrait laisser croire qu'une table de mortalité indiquant les dates des décès équivaut donc à une table des vivants ? Il n'en est évidemment rien ! Chacune des années comprendrait un effectif de vivants bien supérieur à celui des morts. Seule une liste exhaustive des vivants, un recensement de la population étudiée, à des dates précises, permettrait d'établir une pyramide des âges.

Cependant, tous ces morts sont forcément nés un jour ! Ces quelques lignes consacrées à la natalité concluront donc notre étude.

Natalité à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles

En préambule, cet exemple éloquent, qui est certainement un record: Françoise GRENUS, née le 12 juin 1635, épousa le 29 juillet 1650 (à l'âge de 15 ans !) Noble Jean-Antoine LULLIN, né le 3 mars 1627, plusieurs fois syndic, banquier et généreux bienfaiteur. La très jeune

Madame Lullin allait mettre au monde vingt-et-un enfants ! La formule « Outre dix enfants morts en bas âge » précède la liste de ses onze enfants qui survécurent, nés entre 1651 et 1676. Le père mourut en mars 1708, la mère en décembre de la même année. Leur descendance est toujours représentée à Genève. (En substance, Op. cit. p. 237)

Nous avons là l'exemple extrême d'une réalité habituelle, très ordinaire, souvent acceptée, grâce aux profondes croyances religieuses de ces temps, ces décès étant expliqués par la volonté divine.

Une chance sur deux de survie pour un nouveau-né. L'angoisse de la future mère. La peur de perdre l'enfant malade. La détresse devant la mort. L'espoir, trop souvent déçu, que le prochain enfant survivra, un nouveau-né survivant relevant presque de l'exception !

Femmes et hommes du vingt-et-unième siècle, nous ne pouvons qu'avec peine imaginer ces drames de l'époque. Les enfants n'étaient pas les seuls à mourir. Des mères, jeunes pour la plupart, décédaient peu après l'accouchement.

En voici deux exemples, empruntés à la généalogie Lullin, illustrant les drames de l'époque :

Sara RILLIET, née en 1723 (épouse en 1749 de Pierre LULLIN) mourut le 12 mai 1751 peu après avoir mis au monde le 5 avril 1751 son unique enfant, une petite Marie-Aimée, qui épousera François HUBER, le spécialiste des abeilles. Marie-Aimée eut trois enfants vivants, et mourut à l'âge de 72 ans.

Marie-Louise BUISSON, née en 1751 (épouse en 1779 du célèbre Ami LULLIN, 1748-1816) mit au monde, le 20 avril 1781, un petit Charles-Léonard, qui deviendra un personnage important, député genevois auprès des Alliés en 1814. Sa malheureuse mère décéda six jours après sa naissance, le 26 avril 1781.

Naissances

Une centaine de femmes mères de famille, dans quatre de nos anciennes familles genevoises, ont donné naissance à 340 enfants vivants. (RÉF. ALBERT CHOISY, OP. CIT.)

Nombre d'enfants vivants par femme	Nombre de femmes	Total enfants vivants
0	5	0
1	13	13
2	15	30
3	26	78
4	14	56
5	17	85
6	3	18
7	1	7
8	4	32
9	0	0
10	1	10
11	1	11
Totaux :	100	340

(Enfants morts en bas âge ou morts jeunes : 175)

N'étant pas systématiquement mentionnés, ils représentent moins de 30% de l'effectif, ce qui donne un total théorique de 515, certainement inférieur à la réalité. (Voir plus haut, sous Mortalité).

La plupart de nos mères ont entre 1 et 5 enfants qui vivront, la moyenne se situant entre 3 et 4 enfants.

Brève conclusion

Non, on ne mourait pas à 30 ans, autrefois !

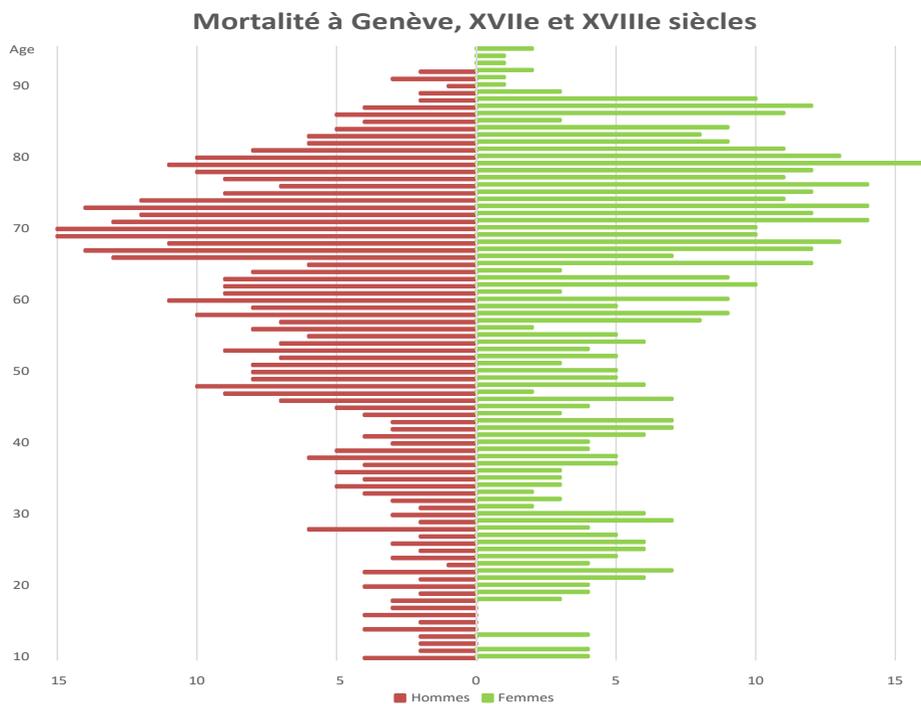
Après l'hécatombe des « morts en bas âge » et des « morts jeunes » aux 17e et 18e siècles, les survivants, hommes et femmes, dès l'âge de

20 ans, avaient de bonnes chances de ne mourir qu'entre 60 et 80 ans (56% de nos personnes).

On peut constater, entre l'espérance de vie de l'époque étudiée et les prévisions établies récemment pour les personnes nées entre 1980 et 2000, un décalage d'une bonne vingtaine d'années pour les « 20 à 30 ans », différence qui diminue nécessairement au fil des âges pour n'être plus que de 2 années seulement pour les plus âgés. On peut dire enfin, sans risque de se tromper, que les quelques « 90 ans et plus » de l'époque équivalent approximativement à nos centenaires d'aujourd'hui.

Quant à une éventuelle table des vivants de l'époque, ou une pyramide des âges, nous en laissons le soin à d'autres amateurs de démographie !

José Jaecklé



Réunification de la famille Leschaud expatriée au Brésil

Famille de Marc Samuel Leschaud

Cathy Leschaud

Ma passion pour la généalogie a débuté en 1998, particulièrement grâce à Internet. Suite à l'achat d'un premier ordinateur possédant Bluewin, j'ai effectué mes premières recherches sur le nom de famille Leschaud, nom de la famille de mon mari, originaire de Genève.

Au début, à part le glacier Leschaud en Haute-Savoie et Madame Renée Nicolaïew-Leschaud, grande-tante de mon mari, cantatrice et professeur de musique à Genève, peu de trace de la famille Leschaud !

La même année, un premier contact avec Jean-Claude Léchet qui a fait de nombreuses recherches sur les familles Léchet-Leschot, m'enlève un peu l'espoir de faire partie de la famille originaire d'Orvin dans le canton de Berne ou du canton de Neuchâtel.

Par curiosité et afin de poursuivre ma quête du Graal, sur conseil de Bruno Devoucoux de l'Université de Genève, je me rends aux Archives de Genève et je trouve enfin des réponses à mes questions. Je trouve le lien entre les Léchet-Leschot du Locle et la famille Leschaud de Genève: un ancêtre, **Abram Leschot**, du Locle, dont le fils Jaques, boucher devient habitant de Genève en 1747 ! Voilà donc **Jaques Leschot**, qui par le hasard d'une modification orthographique de son nom, devient un Léchaud-Léchaux-Leschaud !

Marc Samuel Leschaud expatrié au Brésil

Descendant de ce premier Léchaud, **Conrad Leschaud**, le père de **Marc Samuel Leschaud** se rend au Brésil avec sa femme Marie Louise Françoise Delapierre. D'autres membres de la famille s'y rendent également.

Marc Samuel est né le 1er mai 1848 à Genève, il effectue ses études d'ingénieur et cartographe en Suisse. Il se marie le 28.05.1874 avec **Abrahime Marie dite Emma Chapuis**. Le 2 novembre 1878, il fait établir son passeport et part rejoindre sa famille au Brésil accompagné de sa femme Emma et ses 2 enfants Charles, 3 ans et demi et Marguerite, 2 ans et demi. La famille s'établit dans les colonies suisses au Brésil, dans la ville de Curitiba et de Ponta Grossa dans le sud Paraná.



Marc Samuel en 1897

Il est passionné des beaux-arts, graveur et peint beaucoup. Il laissera en héritage à la famille, des aquarelles et différentes peintures.

Marc Samuel Leschaud, ingénieur, participe à la construction du chemin de fer Curitiba-Paranaguá. En 1896, il dessine également la carte de l'Etat du Paraná.



La construction de cette ligne a été marquée par de nombreux drames, plus de 50% des 9'000 ouvriers engagés décèdent durant les travaux. Ceux-ci dureront 5 ans de 1880 à 1885. Cette ligne sera construite pour établir une liaison commerciale entre les états du sud et le port de Paranaguá. Grâce au tourisme, ce chemin de fer existe encore actuellement.



Les enfants de Marc Samuel Leschaud :

Albert Charles Leschaud est né le 15.01.1875 à Genève. Il se marie deux fois, la seconde fois peu avant son décès et de ce second mariage, il aura une fille Leonor qui vit encore au Brésil. Je n'ai malheureusement plus d'autres informations au sujet d'Albert Charles.

Marguerite Leschaud est née le 4.4.1876 à Genève. En 1898, elle se marie avec **Ernst Richard Gustav Brand**, d'origine allemande et ont 4 enfants, Raul, Waldemar, Alice et Léa.

Voyage en Europe

Lors d'une loterie, Marguerite gagne une voiture, ce qui permet à la famille de revenir parcourir l'Europe en 1914. Elle se rend à Amsterdam, Bruxelles, Paris, Lyon, Madrid, Barcelone et visite toutes les parties de la Suisse et ce malgré le début de la 1ère guerre mondiale. Marc Samuel Leschaud profite de ce voyage pour offrir des objets au Musée de Genève, tels qu'une ceinture en sabots de Pécaris utilisée pour les danses, Indiens Coroados, un collier en plumes, Indiens Caingás et 1 bombilla en fibres tressées du Brésil.

Fin 1914, c'est le retour au Brésil à bord du Zeelandia (photo page suivante).



De son périple en Europe, la famille ramène plus de 200 cartes postales qui sont actuellement en mains de son petit-fils Ernesto Brand.

Les familles d'Albert Charles et Marguerite se sont dispersées entre Curitiba, Santos et Sao Paulo et n'ont plus aucun contact les unes avec les autres.

Grâce aux recherches faites aux Archives de Genève et sur internet, j'ai pu en 2005, réunir à nouveau cette famille et faire la joie d'une grand-maman, Leonor Leschaud, fille d'Albert Charles, en lui annonçant qu'elle avait eu des demi-frères et sœurs et que leurs descendants habitaient toujours au Brésil.

Samuel Marc Leschaud est décédé le 19.05.1925, **Emma Leschaud**, le 28.02.1925. Leur fille **Marguerite Brand-Leschaud**, le 11.11.1952 et son mari, **Ernst Gustav Richard Brand**, le 01.08.1972.

Ils sont tous les quatre enterrés au Cimetière de Curitiba (Brésil).

Ma plus grande joie dans cette recherche généalogique a été de réunir cette famille ! Monsieur Ernesto Brand est toujours en possession de nombreuses cartes postales et beaucoup de photos de cette famille. La plupart des photos ont été faites par M. Pricam, photographe de Genève, ami de la famille.

Cathy Leschaud

Genevois... et encore...

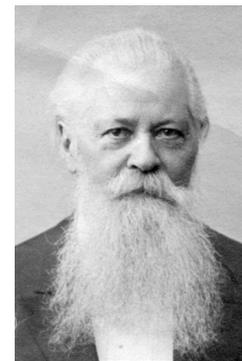
Pierre Roehrich

Etre né à Genève, de parents genevois, nés eux-mêmes à Genève et issus eux aussi de parents genevois..., voilà qui vous inscrit dans une partie restreinte de la population résidente !

Est-ce pour autant un privilège ? Je ne le pense pas. Surtout si l'on cherche un peu au-delà des deux ou trois générations qui m'ont précédé.

En fait, très rares doivent être les familles à Genève qui ne comptent pas, dans leur lignée, d'ancêtres venus d'ailleurs, pour une raison ou une autre. Dans mon cas, du côté maternel, c'est un trisaïeul, Charles (Karl) Thudichum, qui est venu à Genève en 1855.

Charles Thudichum naît le 3 juillet 1833, à Büdingen, en Hesse-Darmstadt. Son père, Georg Thudichum (1794-1873), est directeur du gymnase de Büdingen. Comment se fait-il que Charles soit venu à Genève et qu'il y soit resté ?



Voyons tout d'abord dans quelle famille il grandit. Charles a deux frères aînés, Ludwig (1829-1901), qui fera carrière dans la médecine, et Friedrich (1831-1913), qui sera professeur de droit à l'université de Tübingen, et trois sœurs cadettes : Marie (1835-1919), Ottilie (1835-1918) et Luise (1838-1919). Sa mère, Friederike Baist (1805-1879) est issue d'une famille d'un rang semblable à celle de son mari.

Son père, Georg, est un intellectuel connu pour ses traductions en allemand d'auteurs de l'antiquité grecque, Homère, Sophocle et divers

poètes. Il fait des études de théologie et de philosophie à l'université de Giessen. Engagé volontaire dans les chasseurs à pied de Hesse, il participe à la campagne de France contre Napoléon, de janvier à avril 1814. En janvier 1818, Georg devient troisième pasteur de Büdingen, maître au gymnase de cette ville et précepteur des princes et princesses d'Ysenburg. En 1829, il est nommé directeur du gymnase. Très actif dans les travaux d'élaboration d'une constitution presbytérienne et synodale pour les protestants de Hesse, il contribue aussi à la réforme de l'école primaire. Partisan de la liberté constitutionnelle et de l'unité nationale allemande, il est plusieurs fois élu à la chambre de Hesse, sur la liste du parti libéral dans lequel il joue un rôle de leader sur les questions touchant l'Eglise et l'école. Assez éloigné de la politique de Bismarck, il se réconcilie avec celle-ci après 1866 (Guerre austro-prussienne). En 1872, il entreprend avec son fils Friedrich un voyage pour visiter Strasbourg et l'Alsace reconquise, région dont la perte, dans les traités de 1815, était restée une douloureuse blessure pour les jeunes soldats qui avaient lutté contre Napoléon.

En fonction du cadre familial, Charles fait « normalement » des études universitaires : théologie et philosophie aux universités de Giessen et de Bonn. Il cherche ensuite un poste de pasteur ; mais les candidats sont nombreux et, par malheur, son père Georg est dans l'opposition libérale. Ne trouvant pas de travail (il est quasiment « interdit de profession », pour des raisons politiques), il se rend à Genève, sur le conseil de son parrain. Il est déjà familiarisé avec la langue française, car son père a exigé très tôt de ses enfants qu'ils lui écrivent des lettres en français, chaque fois qu'ils se trouvaient loin de la maison. De plus, Charles côtoie des étudiants français que son père accueille souvent à la maison. Il a aussi consacré une partie de ses études à cette langue.

Il arrive donc à Genève en 1855, pour se perfectionner en français tout en enseignant dans le Pensionnat pour jeunes filles Diederichs, aux Pâquis (1856-1857). A côté de l'enseignement, il prêche fréquemment à l'Eglise luthérienne qui l'engage comme deuxième pasteur en 1858. La même année, il est engagé comme professeur dans le Pensionnat de jeunes gens Roediger, à Châtelaine. Il épouse la fille du directeur le 1er novembre 1858 et succède à son père quand celui-ci perd son épouse,

en 1863, et rentre finir ses jours à Hanau. Histoire d'amour et début d'une carrière !

Antonie Roediger (1838-1916) est la fille d'Achilles Heinrich Roediger, né en 1812, à Hanau sur la Main, en Hesse. Son père se trouve aussi à Genève pour des raisons politiques.



Achilles Roediger exploitait à Hanau une école privée qui concurrençait l'école publique, en raison de sa qualité. Les idées progressistes, libérales qu'il manifeste en 1848 attirent toute sorte de difficultés à son établissement. En 1852, le gouvernement de Hesse le force à fermer son institution en lui retirant sa licence. Bien décidé à poursuivre sa tâche



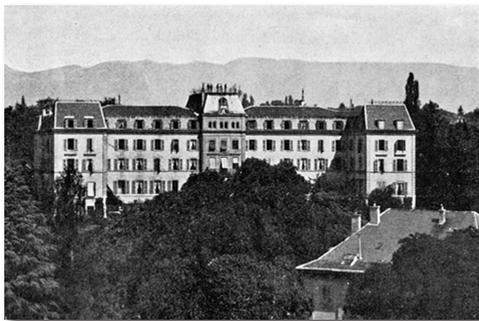
de pédagogue et persuadé qu'un certain nombre de ses élèves le suivront, Achilles Roediger cherche un pays d'accueil. Il se tourne alors vers la Suisse qui reçoit à cette époque nombre de réfugiés politiques chassés de leur pays par la réaction suivant les révolutions de 1848 en Europe. Il a déjà séjourné en Suisse romande, à Payerne, durant ses études, pour apprendre le français ; il a été précepteur dans la famille Tavel pendant presque trois ans. Son beau-frère, le Dr G. Pélissier, est établi à Genève. C'est pourquoi il demande et obtient l'autorisation d'installer son école sur le territoire de la République en décembre 1852. Il ouvre « La Châtelaine » dans une grande maison louée, située à l'avenue d'Aire, juste après l'embranchement qui oblique vers le village de Châtelaine.

Le soir de l'inauguration, le 31 décembre 1852, un homme prend la parole pour lui souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à sa famille et à son école. Il retrace le voyage et les circonstances qui l'ont amené à chercher à Genève la permission d'exister. Cet homme, c'est Karl Vogt,

ancien membre du Parlement de Francfort, leader de la gauche radicale lors de la révolution de 1848 en Allemagne. Lui aussi a dû fuir son pays et la réaction, dès 1849, se réfugier à Berne, puis à Paris et à Nice (qui n'est pas encore française), d'où il est appelé à l'Académie de Genève, en 1852, comme professeur de géologie. Dès lors, les deux hommes resteront amis.



« La Châtelaine, Collège international Thudichum » connaît un tel succès que Charles Thudichum achète un vaste terrain à Morillon, au Petit-Saconnex. Il y fait construire par l'architecte Charles Boissonnas un vaste bâtiment, adapté à la pédagogie novatrice de son institution, achevé en 1875. Ce bâtiment existe toujours (comme, du reste la première « Châtelaine »), c'est l'actuel siège du CICR. Ma mère y est née en 1916.



A côté de la direction de « La Châtelaine » et de l'enseignement à ses élèves, Charles Thudichum fonde le Séminaire de français moderne à l'université de Genève, en 1891. Avec le concours des professeurs

de la faculté des Lettres, il crée « Les Cours de vacances » en 1892. Fondateur également et président de la Société de l'enseignement privé, ses mérites ont été reconnus par sa nomination au grade d'Officier de l'instruction publique de France et de Chevalier de l'Ordre du mérite de Philippe le Magnanime de Hesse. Le destin de « La Châtelaine » après sa mort, en 1914, et sous la direction de son fils Georges est une autre histoire.

Si je peux aujourd'hui évoquer cette partie du parcours de mes ancêtres, c'est grâce à mon grand-père maternel, Maurice Thudichum, lui-même petit-fils de Charles Thudichum. A sa mort, en 1961, j'ai hérité de ses archives, constituées de beaucoup de notes historiques, généalogiques, manuscrites. Une quarantaine d'années plus tard, j'ai pris le temps d'informatiser ces données. Ce travail m'a permis de cerner un peu mieux le destin de mes ancêtres. Il m'amène aussi à penser qu'au-delà du plaisir de découvrir d'où l'on vient (question que chaque être humain finit bien un jour par se poser) la généalogie permet souvent de faire le lien entre l'histoire individuelle, familiale, et l'histoire plus générale. A travers les alliances matrimoniales, les métiers, les voyages, les migrations..., elle donne à voir les circonstances qui façonnent les existences individuelles, de même que les choix faits par certains pour échapper au sort qui les attend, en devenant eux-mêmes les acteurs de leur propre histoire.

Pierre Roehrich

Hommage au pasteur Paul Margot. Un humaniste, soucieux du sort de blessés allemands, prisonniers en Gironde

Emmanuel Filhol

Préambule

Monsieur Emmanuel Filhol menait des recherches, en tant qu'enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux, sur la question de la surveillance et du contrôle exercés par les pouvoirs publics à l'égard des étrangers en Gironde pendant la Grande Guerre. C'est en consultant aux Archives départementales de la Gironde une série de documents consacrés à des civils dits "suspects" qu'il a découvert un dossier d'enquête qui concernait le pasteur suisse Paul Margot. L'article qui suit, découlant de ses recherches, a paru en France en octobre 2014 et Monsieur Filhol nous a aimablement proposé de le publier dans le bulletin de la SGG.

Je me suis dès lors posé la question de savoir si j'avais de la parenté avec Paul Margot et j'ai tout simplement lancé une recherche sur notre site. La réponse fut immédiate ! Nous avons bel et bien un ancêtre commun, Henri Martin (né en 1650), mais la descendance de ce dernier passe par les Martin et ma mère, née Dupuis, sans un seul Margot entre nous.

Yves Margot,

Henri MARTIN	
Daniel MARTIN	David MARTIN
Jean-Louis MARTIN	Jean-Pierre MARTIN
David MARTIN	Jérémie MARTIN
Jenny MARTIN	Pierre-Daniel MARTIN
Paul MARGOT	David MARTIN
	Aline MARTIN
	César DUPUIS
	Anne-Marie DUPUIS
	Yves MARGOT

L'attitude de la communauté protestante française s'est traduite dès le début de la guerre par un patriotisme sans faille.

Comme le rappelle André Encrevé dans son introduction au Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (Janvier-Mars 2014) sur « Les Protestants français et la Première Guerre mondiale », les instances dirigeantes des Églises protestantes publient des déclara-

tions sans équivoque à ce sujet, qu'il s'agisse de l'Adresse du Conseil de l'Union nationale des Églises réformées évangéliques, dans le numéro du 6 août 1914 du Christianisme au XXe siècle, ou celle du Conseil de l'Union nationale des Églises réformées, dans le numéro du 15 août 1914 d'Évangile et Liberté. Car les protestants français, considérant que la défense nationale est une nécessité impérieuse, estime que la France ne porte aucune responsabilité dans le déclenchement de cette guerre, et qu'elle ne fait que se défendre contre une attaque totalement injustifiée.

Non seulement les protestants ont payé de leur personne sur le front tout au long du conflit, y compris des pasteurs qui adhéraient à une organisation pacifiste, comme «La paix par le droit» par exemple, lesquels n'hésitent pas à répondre à l'ordre de mobilisation, mais ils ont fait preuve aussi, à l'arrière, en tant que religieux, d'engagement et d'humanité, pour la défense des droits humains. C'est le cas du pasteur évangélique Paul Margot (1866-1956), de nationalité suisse, présent en France depuis 1897, comme vendeur de bibles et d'ouvrages de théologie, et qui exerce ensuite son pastorat dans deux communes des Pyrénées-Orientales, puis des Landes et à La Bergerie (Charente-Inférieure), avant d'être nommé desservant de l'Église de Blaye (Gironde).

Convois de blessés

Lors de la bataille de la Marne, du 6 au 12 septembre 1914, l'invasion allemande est stoppée net par la contre-offensive des armées françaises, au prix de pertes énormes des deux côtés et d'un nombre très élevé de blessés. Selon les règlements prévus par l'organisation sanitaire, les blessés, transportés par les brancardiers, sont conduits jusqu'au poste de secours, où médecins et brancardiers leur donnent les secours de première urgence, à l'aide principalement du pansement individuel que porte chaque soldat. Après quoi les blessés regroupés au sein des hôpitaux d'évacuation, situés à proximité de gares, doivent être installés dans des trains sanitaires, afin qu'on les dirige vers les hôpitaux de l'intérieur. Ces trains se répartissent en différentes catégories : les trains ordinaires de voyageurs, utilisés pour les blessés (légers) assis, les trains sanitaires permanents et les trains improvisés, aménagés de

lits ou de brancards, chauffés également et pourvus d'un personnel médical, pour les blessés couchés. Mais il existe un autre type de trains, beaucoup plus rudimentaire, auquel l'administration a recours, lorsqu'il n'y a plus de moyens de transport par voie ferrée, à cause de l'affluence continue de blessés : ce sont les wagons de marchandises, où s'entassent, couchés sur de la paille, les nombreux blessés qui attendent, avant que ne se forme le convoi.

Les 16 et 17 septembre 1914, des soldats allemands, blessés pour la plupart sur le front de la Marne, entre Meaux et Vitry-le-François, arrivent dans plusieurs de ces convois de marchandises à la gare de Bordeaux. Si l'on en croit le commissaire des chemins de fer et du port, contrairement aux soldats français, acheminés les mêmes jours, qui présentent des blessures plutôt légères, les blessés allemands sont dans un état physique lamentable, ils ont l'aspect de moribonds. Blessés depuis une huitaine de jours, ils n'avaient guère reçus qu'un pansement sommaire : « Une odeur des plus nauséabonde se dégagait des wagons où ils se trouvaient par groupes d'une dizaine sur de la paille fauchée dans les champs avec les épis ».

L'action du pasteur Paul Margot

Transférée à Blaye, une partie d'entre eux, dont environ 400 soldats gravement blessés, est logée à la citadelle de la ville, sous des tentes. Étant donné leur dénuement et l'insuffisance du service d'infirmerie, le sous-préfet de Blaye adresse un appel aux femmes de l'arrondissement en leur demandant d'apporter des dons en nature, du linge, des chemises surtout, « qui permettent d'améliorer l'état hygiénique des malheureux privés, durant de longs jours, de soins indispensables ».

Ayant pris connaissance de cet appel, le pasteur Paul Margot, habitant près de Blaye, à Anglade, est parvenu à rassembler des informations sur la situation des blessés allemands. Il écrit à ses parents, et à son frère, qui résident à l'Auberson, une commune suisse du canton de Vaud, pour leur faire part de sa profonde tristesse causée par l'état si déplorable des blessés : « Samedi et dimanche, la nuit, il en est arrivé

deux convois, mais dans quel état ! Membres déchiquetés, os traversant les plaies à nu; les plaies elles-mêmes gangrenées. N'est-ce pas affreux ? Couvertes de gros vers. Ces malheureux étaient étendus sur de la paille hachée, rouge de leur sang, puante. [...] Aussi il en est mort plusieurs en route, un en descendant de wagon, et chaque jour d'autres succombent ». Le pasteur leur suggère de solliciter une aide auprès de la Croix-Rouge suisse, en contactant la section de Sainte-Croix. Vers la mi-octobre, à la suite de la publication dans un journal local helvétique, la Feuille d'Avis de Sainte-Croix, des cartes postales écrites par Paul Margot à sa famille, la Croix-Rouge reçoit des dons, soit sept colis de vêtements et du linge usé pour pansement, qu'elle se charge d'expédier aussitôt à Blaye. Son comité envisage même d'envoyer une ou deux infirmières connaissant suffisamment la langue allemande pour se faire comprendre des blessés. Dans un courrier provenant du frère du pasteur, Ami, celui-ci a rédigé de son côté quelques phrases d'allemand dont il a joint la traduction française, phrases qui « te seront je l'espère utiles surtout pour ceux qui désireront que leurs parents sachent où ils sont et l'état de leur santé ». Mais, entre temps, les prisonniers allemands ont pu bénéficier de soins, grâce à l'aide matérielle et chirurgicale mise en place par les autorités françaises. C'est pourquoi le pasteur consent, comme le lui demande le sous-préfet, à faire verser à l'usage de tous les blessés sans distinction, français et allemands, les vêtements qu'il destinait à ces derniers.

Un décret d'expulsion inique

L'action humanitaire entreprise par Paul Margot va pourtant se retourner contre lui, et déclencher une enquête, qui conduira à son expulsion du territoire français. L'affaire débute le 3 octobre 1914, lorsqu'une certaine Madame R., médecin français exerçant dans le canton de Vaud, envoie une lettre au préfet de la Gironde pour dénoncer les propos du pasteur qui ont été reproduits par le journal suisse : « Comme vous devez le penser après lecture de cet article, l'impression ressentie a été celle-ci : les blessés et prisonniers allemands internés en France sont mal soignés, tenus très malproprement, puisque Mr Margot prétend que de gros vers courent sur leurs plaies ; et la population leur est tout à

fait hostile ». De telles affirmations relèvent selon elle d'une propagande déshonorante, car « il n'est pas très correct pour un pasteur vivant en France de chercher à jeter un discrédit quelconque, un soupçon bien ou mal fondé si léger soit-il sur un pays qui lui est hospitalier ». Il faut craindre, conclut-elle, que les Allemands usent de représailles : « Les journaux suisses sont lus en Allemagne et qu'advient-il ? Ce sont les nôtres, les blessés et prisonniers français qui risqueront d'en subir les conséquences ».

Ordre est donné alors par le préfet au commissaire spécial de Bordeaux d'engager des investigations sur le comportement de Paul Margot depuis son arrivée en France. Au cours de son interrogatoire, le pasteur, marié à une française, père de trois enfants, explique le motif de sa demande de secours : « En exposant l'état lamentable dans lequel se trouvaient les blessés allemands, je n'ai obéi qu'à la pitié que j'éprouvais pour ces malheureux sans aucune préoccupation de nationalité ». Face à la critique formulée par le commissaire, d'après laquelle il aurait négligé de s'intéresser aux blessés français, le pasteur s'en tient à une constatation simple : « Les blessés français me paraissaient avoir reçu à peu près tous les soins nécessaires ; le sentiment de la population semblait, forcément, tout d'abord hostile aux Allemands, et je dois reconnaître que ce sentiment n'a pas résisté dans les cœurs français devant la souffrance de ces malheureux ennemis, et c'est pourquoi je m'étais tout d'abord intéressé à ceux-là, répondant d'ailleurs à l'appel de M. le sous-préfet qui visait surtout les Allemands et dont je voulais seconder la généreuse initiative ». Quant à la publication de sa correspondance dans la presse helvétique, elle s'est faite à son insu, sans qu'il en soit informé par son frère : « Je regrette vivement cette publication que je n'avais pas prévue, qui a pu provoquer quelque émotion et qui a pu, peut-être, jeter quelques doutes sur mes sentiments que j'affirme absolument français, comme sont, du reste, français les sentiments de la Suisse Romane de laquelle je suis originaire ».

Malgré le témoignage recueilli auprès du pasteur Leehardt (« C'est un très brave homme, aimant la France et incapable de se livrer à l'espionnage »), son ancien professeur à l'École des Évangélistes de Montpelier, et compte tenu de jugements défavorables émanant des rapports de

police (« Cet étranger ne m'inspire qu'une confiance relative. Je le crois plutôt germanophile » ; « il n'a jamais voulu demander sa naturalisation ni celle de ses enfants ») et de la hiérarchie militaire (« l'intéressé s'est montré en cette circonstance suspect au point de vue national et s'est rendu coupable d'une grave incorrection »), le ministre de l'Intérieur Malvy ordonnait, par arrêté du 30 novembre 1914, sur proposition du préfet de la Gironde, que Paul Margot soit expulsé de France.

Épilogue

Deux mois après son retour en Suisse, le pasteur, appuyé par le sénateur démocrate et républicain Eugène Réveillaud, protestant, fondateur du journal protestant *Le Signal*, et par ailleurs ami d'Émile Combes, sollicitait un complément d'enquête à propos de l'attitude qui lui était reprochée. Les autorités françaises firent savoir que la mesure d'expulsion prise à son encontre était justifiée et qu'elle ne pouvait être rapportée. De sorte que Paul Margot demeura interdit de séjour en France. Il fut nommé le 11 avril 1915 au poste de pasteur de la communauté évangélique de Bas-Valais, avec résidence à Monthey. À l'occasion de sa retraite, en juillet 1936, on pouvait lire, dans la Feuille d'Avis de Lausanne: «M. le pasteur Paul Margot, originaire de Sainte-Croix, pasteur de la communauté protestante de Monthey depuis 1915, célébrera dimanche 20 courant son culte d'adieu. Il prend sa retraite à l'âge de 70 ans, après un demi-siècle de pastorat fécond et dévoué partagé entre Anglade (France) et Monthey. Nous lui adressons des vœux pour une longue et paisible retraite, récompense méritée d'une vie de dévouement, laissant le meilleur souvenir parmi la population monthaysanne».

Il convenait donc, pour réparer l'injustice commise par les pouvoirs publics envers le pasteur Margot au début de la Grande Guerre, dans un pays qu'il chérissait, d'honorer la mémoire de cet homme de bien.

Emmanuel Filhol

Paul Charrot: from Plainpalais to Cuernavaca

Patricia Mansfield Phelan

Paul Charrot was born in Plainpalais, Geneva, on 28 November 1852. He was the second of five children of Jean-Claude Charrot, a native of the hamlet of Charrot, and Marie-Jacqueline Matringe of Perrignier, Haute-Savoie. He was also a brother of my great-grandfather Auguste F. Charrot, who emigrated to Brooklyn, New York, in 1880.

Little is known of Paul Charrot's early life in Plainpalais. At the age of 18, he entered the novitiate of the Redemptorists—a missionary order formally known as the Congregation of the Most Holy Redeemer—and at 19, he was professed, taking vows of poverty, chastity, and obedience. The original aim of the Redemptorists, founded in 1748 by Alphonsus Liguori, was to minister to the poor in Naples, but over time communities were established in many parts of the world.

On 3 December 1876, Paul was ordained a priest. Soon afterward he was appointed to teach in the preparatory college, or juvenate, of the French-Swiss Province in Contamine-sur-Arve, France, in the Annecy diocese. He taught there for at least three years, but eventually returned to the seminary to complete his studies in moral theology.

Paul was then sent to Spain, where he would live and work for the next twenty-six years. He was assigned first to the Redemptorist Juvenate in Espino in the Archdiocese of Burgos. From 1882 to 1894, his positions there included principal of the school, superior of the community, and rector of the community.

In 1894, he moved to Granada, where for four years he served as superior of the community of St. John Evangelist. Next he was sent to Nava del Rey in the Archdiocese of Valladolid, where he was superior of the community of St. Teresa for three years.

In 1901, he became the superior of the community of St. Michael in Madrid, and in 1904 he returned to Granada and resumed the position of superior at St. John Evangelist until 1907. Then he returned to Nava del Rey for about a year.

Paul Charrot was said to have been “a man of great generosity and had in his heart two great loves: his mother the Congregation and the sinners. His ministry to the souls was greatly blessed by God. Certain indifferent types would say, ‘With this priest, I will confess voluntarily and often.’ His conversation in the community reflected a certain distinction....[He] often negotiated ecclesiastical matters that were difficult.” (Crausaz, 1971)

Paul “had a beautiful and happy face and was a pleasant person. He had a special, attractive quality about him that endeared him to the people. He was not very eloquent, but his lectures were entertaining and delightful.” He did not like to be “rigid and rough with the penitents,” but did not like to be “too permissive” either. (Obituary, 1909)

In 1908 Paul Charrot, then 56 years old, left his native Europe, sailing to North America to take up the position of superior in the Redemptorist community of Our Lady of Guadalupe in Cuernavaca, Mexico. My grandfather Lawrence Jules Charrot recalled that Paul planned to travel from Mexico to New York around 1909 to visit his brother Auguste. The two brothers had not seen each other for decades, and my grandfather looked forward to meeting his uncle for the first time. However, the reunion was not to be.

“Everyone who knew our good father, especially most of the fathers of the province who were trained by him, will remember the numerous ailments that he suffered....When he came to Mexico his suffering increased notably due to the intensity of the heat and the excessive activity at the new foundation....Finally, in September 1909 he suffered an attack that took him to intensive care.” (Obituary, 1909)

Doctors concluded that “his blood and many organs were infected; his gall bladder was blocked by several gallstones” and some of his organs

were damaged. Even so, the doctors believed that although Paul was at risk, surgery would probably allow him to “live many years.”

The decision was made for Paul to travel to Mexico City for the operation. But before traveling, he “put his soul in order as well as his administrative matters.”

In Mexico City, he entered the Hospital Regina, and on October 6 he underwent surgery. Paul had “prepared himself as if he were going to die.” While he was on the operating table, back “in Cuernavaca the Most Blessed Sacrament was exposed....In this town, Fr. Charrot was beloved and the people followed the situation with great interest. There was an outpouring of rosaries, visits to the Blessed Sacrament, masses, and Stations of the Cross....”

“The operation turned out well” but after several days “serious symptoms appeared....His soul was completely in peace....Frequently he thanked the people that aided him and liked to very much to lay his hand on the hand of the only confrere [Father Esprit] [who] helped him all the time of his pain. The confrere asked him what comforted him most—having been a priest, having been a member of the congregation or having left his native country and comforts for God’s work. He answered, ‘All things comfort me, but most of all is to have been a member of the congregation.’”

On 27 October, Paul was so ill that Father Esprit realized he would not live another day. When Esprit had to leave to say mass, he kissed Paul’s forehead with “tears in his eyes,” but Paul no longer recognized him. Paul died while Esprit was offering mass.

Paul was buried in Pantéon Espagnol in Mexico City, his body escorted to the graveyard “by the few friends he had there.”

On the day of his death, a letter addressed to Paul arrived, reassigning him to Chile. There he was to have served as superior of the Redemptorist community of St. Alphonsus in Cauquenes del Maule.

To this day, Paul Charrot has not been forgotten by his religious order. In 2014, the website of the Redemptorist Province of Mexico included the following in its online calendar: Oct. 27: El aniversario 105 de la muerte en el Distrito Federal de Pablo Charrot, C.Ss.R.

May he rest in peace.

Patricia Mansfield Phelan
glanvil3@aol.com

I would like to thank all the members of the Redemptorist order who provided information about Rev. Paul Charrot and who translated his obituary.

Sources

- Letter from Rev. Wm. Barry, C.SS.R., Esopus, NY, 2 December 1971.
- Letter from Rev. Marc Crausaz, Ste.-Etienne , 11 December 1971.
- Obituary of Reverend Father Pablo Charrot, archives of the Redemptorist Congregation, Denver, Colorado.

Regroupement familial, le casse-tête.

Alain Bezençon

Vous avez commandé vos billets d'avion par internet. C'est rapide et pratique. Malheureusement au moment d'embarquer, on vous refoule sous prétexte que l'un de vos prénoms ou votre nom n'est pas orthographié de la même manière sur votre passeport et votre billet !

Si nos ancêtres devaient prendre l'avion, certaines familles auraient bien du mal à monter à bord.

Mais revenons à la genèse de cet article.

Depuis quelques années, notre Société a mis en place un groupe de bénévoles qui saisissent, depuis chez eux, les répertoires de mariages que les archives d'Etat de Genève (AEG) ont numérisé et mis en ligne.

Ces répertoires (à ne pas confondre avec les registres !), sont en fait un inventaire des mariages dans les communes qui constituent aujourd'hui le canton de Genève.

Les AEG ont mis en ligne 48 répertoires de mariages couvrant la période de 1550 à 1877, sous la cote E.C. 2.x

L'intérêt pour notre Société est qu'un mariage recense d'un coup 6 personnes. Les deux époux et leurs deux parents chacun.

Sur la base des images numérisées, les bénévoles saisissent les données (date, lieu, époux, parents et des remarques éventuelles) dans un tableur (excel). Une fois un répertoire terminé, nous intégrons ces données à notre arbre.

C'est ce que nous avons déjà fait pour les répertoires :

E.C. rép 2.16 Répertoire des mariages du canton A-Z 1841 - 1860
 E.C. rép 2.17 Répertoire des mariages du canton A-Z 1861 - 1870
 E.C. rép 2.18 Répertoire des mariages du canton A-Na 1871 - 1875
 E.C. rép 2.19 Répertoire des mariages du canton Ne-Z 1871 - 1875
 E.C. rép 2.20 Répertoire des mariages du canton A-Fo 1876 - 1880

L'ordre des répertoires traités dépendant de leur disponibilité sur internet.

Ces chargements sur notre arbre ont considérablement augmenté le nombre de personnes, mais ont également contribué à augmenter le nombre de personnes à doubles ou à triple.

En effet, la procédure d'identification des doublons est certes puissante, mais ne peut pas identifier tous les cas de figure. Au fil des années nous avons dû nous rendre à l'évidence.

Il n'est pas rare que des parents ayant mariés plusieurs de leurs enfants ne puissent pas être identifiés comme étant les mêmes parents pour leurs enfants. Alors que le but est justement de reconstituer les familles. L'orthographe variable et phonétique des patronymes ainsi que l'usage quelque peu fantaisiste des prénoms sont à l'origine de ce casse-tête.

Nous avons donc décidé désormais de mettre de l'ordre avant le chargement sur notre arbre et pour cet exercice nous avons pris le dernier fichier en date qui est le E.C. rép 2.14 Répertoire des mariages du canton A-Z 1798 - 1820.

Afin de tester ce que représente ce travail, qui est quasiment impossible à répartir entre plusieurs personnes, j'ai entrepris de m'y mettre, sans franchement savoir ce qui m'attendait.

L'analyse et le traitement ne peuvent être réalisés que manuellement. Sachant que le dernier fichier concerne 7419 mariages, et que même si

tous les conjoints n'ont pas toujours leur deux parents, le nombre total de personnes s'élève à 43'646 , cela donne l'ampleur du travail. Qui m'a pris plus de 6 mois !

On effectue successivement un tri sur le patronyme et le prénom de chaque acteur d'un mariage, époux, épouse, père de l'époux, mère de l'époux, père de l'épouse et mère de l'épouse. On peut ainsi progressivement et de manière itérative identifier les couples de parents, et harmoniser au besoin leurs informations. Dans le cas traité il faut donc passer en revue un acteur 7419 fois.

S'il est relativement aisé de repérer les couples avec des informations identiques, lorsqu'il y a beaucoup d'enfants, il faut parfois faire preuve de qualités divinatoires pour repérer LE cas spécial qui se cache dans la masse.

Une fois identifiées des différences pour une seule personne, il s'agit de savoir quelle est l'information à considérer comme correcte. On peut prendre la majorité des cas comme référence. (Par exemple, si on a 3 fois un Jean Dupont et une seule fois un Jean Dupond avec la même épouse, on admettra que Dupond devienne Dupont).

On contrôle aussi si la personne ou famille est déjà sur l'arbre et quelle est l'orthographe de la personne et des enfants. On peut se référer au registre des mariages pour contrôler si le répertoire ou la saisie sont bien corrects. En cas de doute sur plusieurs orthographes on mentionne les différentes variantes dans le patronyme. Ceci permet au moins de fusionner sur une seule personne.

Le tableau ci-dessous montre que le taux de modifications est finalement raisonnable puisqu'en moyenne il est au-dessous de 8%. Il est cependant intéressant de constater que les personnes de sexe féminin sont les plus concernées. Pourquoi ? Vraisemblablement parce que l'importance de leur patronyme était mineure en regard de celui des hommes et que peut-être elles-mêmes ne savaient pas comment s'écrivait leur nom. De plus leur prénom était également «raccourci» et lors du mariage elles étaient prénommées Fanchette, Manon, Fanchon,

Toinette, Tiennette, ce qui naturellement n'était pas leur prénom de naissance ou baptême.

Ce travail m'a permis de confirmer l'importance de la phonétique dans la reproduction écrite des patronymes.

	Nombre	Modifications	%
Epoux	7'419	224	3.02%
Père Epoux	7'204	445	6.18%
Mère Epoux	7'214	693	9.61%
Epouse	7'419	269	3.63%
Père Epouse	7'179	647	9.01%
Mère Epouse	7'211	1'059	14.69%
TOTAUX	43'646	3'337	7.65%

Statistiques des modifications sur le fichier du répertoire E.C. rép. 2.14

Ci-dessous, quelques exemples de cas un peu particuliers :

Jacob FRISARD est l'époux de Catherine VASTAPANI

(lors d'un mariage d'une fille) mais

Jacob FRIZARD est l'époux de Catherine VASTAPINE

(lors du mariage d'une autre fille)

Jacob FRISARD marié à une Marie Catherine VASTAPA

et au autre

Jacques FRISARD marié avec une Catherine VASTRAPANY

Il est quasiment certain que ces différents couples sont une et une seule famille.

On peut dès lors sans grand risque choisir Jacob FRISARD, mais pour son épouse c'est un peu plus difficile et en l'absence d'autres éléments on lui mettra donc le patronyme de VASTAPANI/VASTAPINE/VASTAPA/VASTRAPANI

Michel DESMOUILLES est l'époux de Drion TERRON

mais contrôle fait sur notre arbre, l'épouse est Andrienne TERREAUX.

Le mélange entre les prénoms et patronymes est aussi le témoin de la transcription orale

*Nicolas DEPIERRE GROSSE ou DE PIERRE GROSSE marie son fils
Pierre DEPIERRE GROSSE ou DE PIERRE GROSSE*

mais le même

Nicolas DEPIERRE marie sa fille DEPIERRE Grosse Jeanne Marie !

Pauvre fille !

Michel SCHWITZKELBERG, époux de Etienne VUAILLAT marie son fils Jean SCHWITZKELBERG mais

Michel SCHUIZ, époux de Etienne VIAILLAT marie sa fille SCHUIZ Melberg Anne Marthe.

(Donc phonétiquement SCHUITZMELBERG)

Madame Susanne Madeleine VRELOU est l'épouse de Pierre François Jean MEYRET (dans un mariage) et MAYRET (dans un autre mariage) mais finalement il s'agit de Pierre François JEANMEYRET.

Autres particularités :

Il apparait également à plusieurs reprises que le nom de famille de la mère de l'époux ou l'épouse est simplement son nom de femme mariée et non pas son nom de naissance.

D'autres cas mentionnent comme étant la mère, la seconde ou troisième épouse du père. Celle qui vraisemblablement s'est occupée d'élever les enfants mais qui n'est pas la mère biologique. La situation peut être identique pour le père.

Ces exemples démontrent que les officiers d'Etat Civil n'appliquaient pas tous le règlement à la lettre et que les personnes concernées n'étaient pas du tout sensibles à ces «détails» les concernant.

Ces différents cas ne ressortent parfois qu'après le processus de chargement et de fusion et sont signalés dans des listes d'anomalies.

Une fois effectués ces travaux de préparation du fichier, le chargement effectif peut se faire. Dans le cas précis, 43'646 personnes ont été chargées en 7 minutes dans la base de données. Si cette phase est relativement rapide, il en va tout autrement de la procédure de fusion.

Celle-ci s'exécute en plusieurs étapes selon le niveau de fiabilité demandé et le nombre de fusions possibles.

Pour ce fichier E.C. rép. 2.14, la procédure de recherche des personnes «fusionnables» a été exécutée 86 fois et au total ce sont 21'731 fusions qui ont été réalisées, soit le 49,79 % des personnes chargées, après un contrôle visuel des propositions faites par le système informatique !

Par ces quelques exemples et surtout par les chiffres issus du traitement ci-dessus, nous ne pouvons donc qu'être encouragés à poursuivre ce travail laborieux pour que les futurs répertoires soient traités de cette manière avant d'être intégrés à notre arbre.

Mais le plus grand challenge est de reprendre de manière rétroactive les fichiers déjà chargés pour que les familles encore séparées puissent à leur tour bénéficier d'un regroupement familial légitime et bien mérité.

Dans la chasse aux personnes multiples (doublons), n'hésitez pas à nous communiquer vos découvertes en écrivant à contact@gen-gen.ch. Ce travail d'amélioration de la qualité des données est un challenge auquel chacune et chacun peut participer.

Je remercie les bénévoles qui effectuent les saisies ainsi que Monsieur Lionel Rossellat, qui en est le responsable.

Alain Bezençon

LE TESTAMENT du DUC de BRUNSWICK

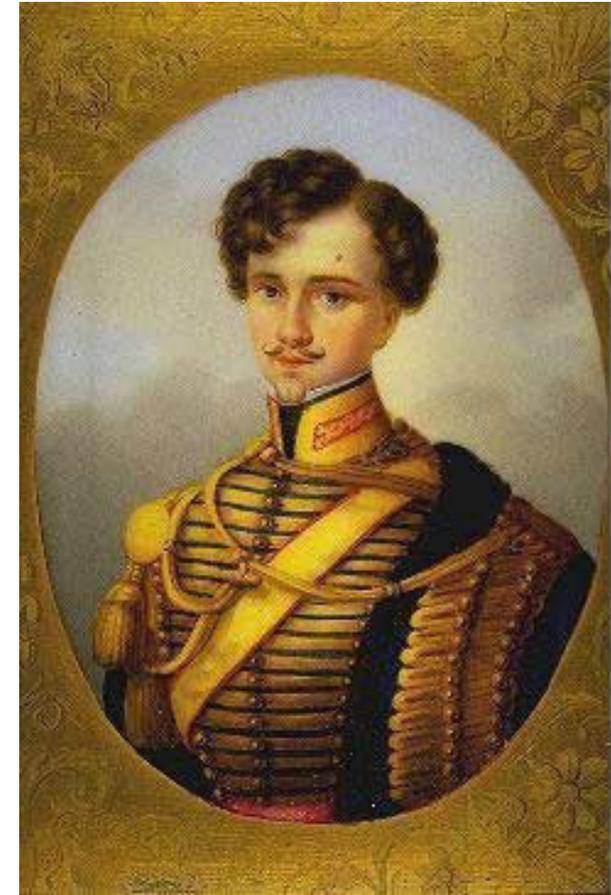
Yvette Develey

En déambulant le long du quai du Mont-Blanc à Genève, vous avez certainement remarqué le «Monument Brunswick» et vous vous êtes interrogés sur le pourquoi de ce curieux édifice à cet emplacement et qui était ce personnage. C'est effectivement peu habituel de voir sur la voie publique un mausolée qui devrait être placé dans un cimetière. La Ville de Genève, héritière universelle des biens de Son Altesse Royale le Duc Charles de Brunswick, a exécuté une des clauses de son testament qui stipule «... un mausolée au-dessus de la terre qui sera érigé par nos exécuteurs à Genève dans une position proéminente et digne.»

Charles Frédéric Auguste Guillaume de Brunswick, duc de Brunswick et de Lunebourg, prince de Wolfenbüttel, de Blankenbourg et d'Este etc., naît le 30 octobre 1804 à Brunswick (Braunschweig), fils du prince Frédéric Guillaume et de Marie Elisabeth Wilhelmine de Bade. Il descend de la très ancienne Maison des Guelfes. Il est baptisé à l'église luthérienne et peut se targuer d'avoir seize parrains et marraines représentant les principales dynasties non catholiques d'Europe au début du 19e siècle. A 11 ans, Charles devient souverain sous tutelle de son duché, suite au décès de son père lors de la bataille de Waterloo. A sa majorité, à 18 ans, il monte sur le trône mais en 1830, en raison de sa mauvaise gestion et de décisions impopulaires, une révolution le chasse définitivement de son royaume qu'il tentera toute sa vie, de reconquérir, mais en vain. C'est son frère cadet Guillaume qui règnera à sa place. Le duc brise tout lien avec sa famille, s'exile en Angleterre en France et finalement en Suisse, à Genève où il décède le 18 août 1873.

Habitant Paris sous le règne du roi Louis Philippe, il achète l'Hôtel Beaujon avec un parc de 4000 mètres, des équipages, les écuries abritant 18 chevaux. Ayant été déclaré persona non grata et expulsé de France, on est venu le 18 septembre 1832 au matin l'arrêter chez lui. L'Officier de paix rentra dans sa chambre à coucher, s'approcha du lit, constata la présence du Duc, et lut l'ordre d'expulsion. Après quelques

tergiversations le duc consentit à le suivre. L'Officier se retira pour laisser le temps au duc de se préparer. Quand tout fut prêt, le Duc d'un air très digne prit place dans la diligence qui partit au galop. La garde devait l'accompagner jusqu'à la frontière suisse et plus précisément à Orbe.



Ainsi fut fait. A Orbe où on le laissa dans les mains du sous-préfet, tout se passa sans incident. Or, un mois plus tard, on découvrit que le Duc était toujours à Paris et que le personnage conduit en Suisse, n'était qu'un domestique, un certain Joseph Chevally, venant du sud de la France et ayant des origines espagnoles. Bien que n'ayant qu'une vague

ressemblance avec le duc, son valet de chambre accoutré de tous les accessoires (vêtements, maquillage etc.), avait réussi à se faire passer pour S.A.R. le Duc de Brunswick ! Au moment où le faux duc se faisait embarquer, le vrai avait réussi, en portant le costume d'un étudiant, à s'installer sous un faux nom, au 6^e étage dans un logement sur les boulevards. Par la suite, le Duc écrivit des lettres d'excuses au sous-préfet et aux différentes autorités d'Orbe qui avaient si bien accueilli son sosie.

Le prince Louis Napoléon, futur Napoléon III, emprisonné au fort de Ham, avait un pressant besoin d'argent pour financer différents projets. En 1845, il pria le banquier Orsi à Londres de trouver une personne qui lui prêterait 120'000 à 150'000 francs. Ce banquier prit contact avec le Duc de Brunswick qui se trouvait dans son logement à Londres. Ce dernier se fit expliquer en long et en large la situation politique en France. Convaincu que Louis Napoléon récupérait le trône, il mit à sa disposition 150'000 francs et fit établir un traité comprenant 5 articles (document déposé au Département des manuscrits à la Bibliothèque de Genève) où, entre autre, les deux (le prince et le duc) s'aideraient à récupérer leur trône respectif. Le prince signa ce document en prison. En 1846 il réussit à s'évader et passa en Angleterre, logeant chez le Duc à Londres sous le nom de Comte d'Arenenberg. En 1848 il revint en France, se fit nommer président puis plus tard, empereur des français. Napoléon III chercha à annuler le traité, mais rendit scrupuleusement le prêt augmenté des intérêts, ayant d'autres problèmes plus importants à régler que d'aider le Duc à rentrer dans son duché.

Le Duc était un personnage complexe, très imbu de sa personne, excentrique méfiant, ayant toujours peur d'être empoisonné. Chaque matin il préparait lui-même une tasse de chocolat en faisant réchauffer le lait sur un brûleur à alcool. Le lait lui était apporté de la campagne dans une boîte d'argent dont il avait une clef, l'autre restant chez le fermier. Son valet devait toujours déguster devant lui la première cuillerée. Il restait chez lui presque toute la journée, ne se levant que vers 4 heures du soir, après avoir lu, écrit et reçu ses familiers dans sa chambre à coucher. Sa toilette prenait plusieurs heures, il se faisait appliquer des crèmes spéciales sur son visage, du maquillage. Son valet de chambre lissait, teignait et le parfumait. Les achats de parfums représentaient le

traitement d'un sénateur. Il adaptait ses vêtements selon la couleur de ses perruques (plus d'une trentaine), posées sur des têtes le représentant et conservées dans un cabinet spécial. Chaque jour il choisissait la perruque la mieux adaptée à ses projets, au temps etc. Il s'habillait de manière excentrique mais élégante et ses uniformes étaient éblouissants. Tout Paris connaissait ses équipages, couleur chocolat avec ses armoiries, attelés de deux à quatre chevaux couleur isabelle.

Les diamants étaient sa grande passion et il passait beaucoup de temps à acheter, regarder et à classer des pierres précieuses. Pour compléter ses connaissances, il était en relations avec les premiers joailliers et lapidaires du monde et convoquait les savants, les géologues et chimistes. Il passait également beaucoup de temps à intenter des procès, même pour des petites sommes et à essayer de reconquérir son Duché.

En 1851 le Duc quitta en ballon (!) l'Angleterre, pour revenir vivre à Paris dans son magnifique Hôtel. En contrôlant le déchargement du bateau contenant tout le déménagement du Duc, les douaniers français trouvèrent 12'000 uniformes qui furent saisis et placés dans un dépôt à Boulogne-sur-Mer. Le Duc avait en son temps envisagé de lever des troupes pour reconquérir son duché.

Lors de la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, le 15 juillet 1870, il entrevoyait la victoire de la France et se voyait déjà reprendre possession de son Duché. «Celui qui a pu donner à Victor-Emmanuel la couronne d'Italie, pourra bien, disait-il, faire rendre au Chef de la Maison des Guelfes la couronne de Charlemagne. Ne s'y est-il pas, d'ailleurs engagé sur son honneur et sur l'Évangile ?» Il suivait l'avancement des troupes françaises et lorsqu'il apprit la prise de Sarrebruck il crût que sa chance était arrivée mais après la bataille de Reichshoffen il paniqua. Le 10 août trois chaises poste, attelées de quatre chevaux chacune quittèrent l'Hôtel Beaujon. Le Duc avait pris place dans la première avec son coffre à diamants et sa cassette; dans la deuxième se trouvait le colonel Comte Wielogłowski, premier chambellan, dans la troisième les autres membres de sa suite, plusieurs fourgons avec les domestiques et les bagages suivaient ces trois voitures pour la gare de Lyon pour

prendre le train pour Genève. Avec sa suite il s'installa d'abord à l'Hôtel Métropole puis plus tard à l'Hôtel Beau-Rivage où il occupait une suite au 1er étage.

Le 5 mars 1871, vu la tournure de la guerre, le Duc déchira l'acte en faveur du Prince impérial son légataire universel et remit le lendemain à M. Charles Binet, notaire à Genève, un nouvel acte contenant ses dernières volontés.

A part quelques promenades en voiture et quelques sorties au théâtre, le Duc restait confiné dans son appartement, passait, comme d'habitude, la plus grande partie de ses journées dans son lit, écrivant, dictant, lisant et parcourant les journaux, en particulier le Figaro et recevait ses visites comme s'il était dans son cabinet de travail. Il se levait vers 17 heures, prenait son bain souvent froid et passait un long moment entre les mains de son valet qui lui teignait et assouplissait sa barbe, le parfumait. Il appréciait particulièrement un extrait de violette qu'il faisait venir de Paris à grands frais. Puis il dînait seul, c'était son unique repas de la journée. Les mets étaient soignés mais il mangeait peu. Il avait toujours à sa disposition une large provision de bière qu'il faisait venir de la brasserie Beaujon à Paris. Il ne voyait guère que ses chambellans et le personnel de maison ainsi que les personnes appelées pour gérer ses affaires. Les diamants, les procès et le jeu d'échecs étaient ses principales occupations. Il payait des sommes considérables à un joueur d'échecs pour être son partenaire. Lorsqu'il jouait il buvait plus d'un litre de lait froid et ne cessait de passer un peigne d'écaille dans sa barbe. De rage, s'il perdait, il brisait le peigne et jetait au loin les morceaux.

Quelques jours avant sa fin, il jeta, par distraction, le fond d'un verre d'eau par la fenêtre. Ce geste lui valut plein de désagréments. Furieux il s'apprêtait à déchirer son testament et avait fait venir de Londres son trésorier général et son exécuteur testamentaire, M. Smith, pour revoir avec lui ses nouvelles dernières volontés. Le 18 août 1873, après son repas solitaire il joua, comme d'habitude, une partie d'échecs. Tout à coup il se leva pour se rendre dans son cabinet de toilette et dit à son partenaire : « Ne me volez pas ! » Ce furent ses dernières paroles. Ne le voyant pas revenir, on commença à s'inquiéter, malheureusement c'était

trop tard, S.A.R. le Duc de Brunswick avait expiré à l'Hôtel Beau-Rivage à 69 ans. La nouvelle de son décès se répandit rapidement à travers la ville et à l'étranger.

Le testament olographe du Duc de Brunswick, établi à Genève le 5 mars 1871, avait été confié au notaire Binet, fut ouvert par M. Chaulmontet, président du Tribunal civil le 19 août 1873. La Ville de Genève était l'héritière universelle de sa fortune et de ses biens. Les exécuteurs testamentaires désignés étaient MM. Georges-Thomas Smith de Londres et Ferdinand Cherbuliez, avocat à Genève. En sortant de séance, le même jour, le Conseiller administratif M. Maunoir annonça à la surprise générale, cette bonne nouvelle. A la suite d'une délibération du Conseil Municipal du 21 août 1873, la Ville de Genève accepta, sous bénéfice d'inventaire, ce legs.

Le Duc n'avait rien prévu pour son entourage, sauf pour M. Smith, son trésorier, qui reçut un million pour ses bons et loyaux services. C'est le Conseil administratif qui se chargea de prélever 280'000 francs sur l'héritage à remettre aux personnes ayant fait partie de la maison du Duc.

Dans ses dernières volontés, le Duc souhaitait que son corps soit examiné par cinq médecins et chirurgiens les plus renommés pour s'assurer qu'il n'avait pas été empoisonné et que ces derniers établissent un rapport exact mentionnant la cause de sa mort. De plus il voulait que son corps soit embaumé, voire même pétrifié, que les funérailles soient conduites avec toute la cérémonie et la splendeur dues à son rang de Duc Souverain et que le corps soit déposé dans un mausolée au-dessus de la terre à Genève.

En attendant de pratiquer l'autopsie et de trouver un spécialiste de l'embaumement à l'égyptienne, les restes du Duc furent mis dans une baignoire (louée tout spécialement à cet effet !) remplie d'alcool et placée dans une salle tendue de noir dans l'ancien bâtiment de l'Université aux Bastions. Un des subalternes, moyennant quelques piécettes faisait visiter en douce cette curiosité. Ce sont les médecins Binet, Lombard, Stroehlin, Revilliod et Juillard fils, tous anciens chefs de service ou en

exercice des hôpitaux de Genève qui ont effectué l'autopsie. Puis on procéda à l'embaumement.

Entre-temps l'ingénieur de la Ville de Genève avait été envoyé à Paris pour organiser avec les pompes funèbres de Paris les funérailles du Duc. Le 29 août 1873 ont eu lieu les funérailles et la population fut priée de se masser tout au long du parcours depuis la Place Neuve jusqu'à la Salle de la Réformation lieu du culte funéraire et vit passer le grandiose char funéraire (qui avait déjà servi pour les obsèques de Louis XVIII et pour Jérôme Napoléon, ancien roi de Westphalie !) recouvert de drap noir brodé des initiales en argent du défunt et surmontés de la couronne ducale et ses armoiries en couleur, tiré par six chevaux noirs empanachés et couverts de housses noires. Un long cortège suivait, la maison privée du défunt avec le maître des cérémonies, les autorités de la Ville et du Canton, les huissiers, le Comte Ulrich de Civry venu tout spécialement de Paris, le corps des officiers en grande tenue, les délégués du Collège, du Gymnase et de l'Académie, corps de fanfares militaires etc. Le bataillon des sapeurs-pompiers et deux compagnies de chasseurs formaient la haie et maintenaient la circulation. Le duc fut inhumé provisoirement dans un tombeau au cimetière de Plainpalais, avant la construction du monument qu'il avait souhaité voir édifié à Genève.

Un inventaire fut établi entre le 2 et le 10 septembre 1873. Une intervention mais sans succès tentée par la Comtesse de Civry n'arriva que le lendemain de la clôture. A Paris la Légation suisse avait apposé les scellés sur l'hôtel Beaujon. 29 caisses furent envoyées Genève, contenant des objets d'art, du mobilier etc., déposés dans les musées de la ville ainsi que 700 livres remis à la Bibliothèque publique de Genève. Le surplus du mobilier de l'Hôtel Beaujon fut vendu aux enchères à l'hôtel Drouot et rapporta 19'000 francs, quant à l'hôtel Beaujon on réussit à le vendre pour 780'000 francs. L'on découvrit aussi les 172 caisses contenant les uniformes interdits d'entrée en France, déposés dans un dépôt à Boulogne-sur-Mer depuis plus de 40 ans. La vente aux enchères de ces uniformes après déduction des frais de garde, rapporta 38'900 francs.

Du 17 au 21 avril 1874 tout Genève se précipita au Musée Rath pour admirer l'exposition des pierres précieuses, perles, bijoux, décorations

etc., estimés à 1'854'00 francs. La vente aux enchères attira les joailliers de toute l'Europe et rapporta 1'529'951,70 francs.



Le frère, le Duc Guillaume de Brunswick, renonça à toute prétention sur l'héritage et la Ville lui restitua le vase dit de Mantoue et quelques autres objets d'art appartenant en fidéi-commis à la maison ducale.

Cet héritage permit à la Ville de Genève d'entreprendre de grands travaux, le mausolée du Duc, la construction de l'Ecole d'Horlogerie, l'élargissement de diverses rues, le pavage et l'asphaltage des nouveaux quartiers etc., et aussi d'éponger les dettes et déficits sur plusieurs années, et de payer les taxes d'héritage ainsi que les honoraires des avocats qui défendaient la Ville de Genève lors des multiples procès.

C'est en visitant la Cathédrale St-Pierre de Genève, et en voyant le mausolée du Duc de Rohan, qu'il eut l'idée de se faire construire un monument à Genève, pour faire le pendant à celui de son ancêtre Mathilde à St-Pierre de Rome. Il donna les directives dans son testament : «... Le monument sera surmonté par notre statue équestre et entouré par celles de notre père et grand-père, de glorieuse mémoire, d'après le dessin attaché à ce testament, en imitation de celui des Scaglieri, enterrés à Vérone. Nos exécuteurs feront construire ledit monument ad libitum des millions de notre succession, en bronze et en marbre par les artistes les plus renommés.» Bref, il voulait un tombeau pour sa personne et une sorte de glorification monumentale pour ses ancêtres.

On pensait d'abord placer ce monument au bord du lac mais le sculpteur tessinois Vincenzo Vela qui fut chargé de préparer le projet, suggéra un emplacement près de l'église anglaise. L'on fit venir spécialement à Genève Violet-le-Duc qui préféra nettement l'emplacement actuel. Vincenzo Vela se mit au travail et l'on peut toujours voir dans sa maison devenue musée à Ligornetto le modèle grandiose en gypse. La partie architectonique fut confiée à l'architecte genevois Franel mais ce dernier ne s'inspirait pas d'une manière précise du monument des Scaglieri. M. Vela fut très vexé de cette décision et jeta l'éponge. En 1878 un tribunal arbitraire condamna la Ville à lui payer un dédommagement de 52'000 francs.

Ce monument est en quelque sorte l'arbre généalogique du Duc, car les statues représentent ses principaux ancêtres. Huit bas-reliefs relatent l'histoire de sa famille et des inscriptions en vers latins font le pourtour du monument. Le sarcophage en marbre blanc de Carrare où repose le Duc embaumé, est placé en direction de Brunswick. Selon le désir du Duc, sa statue équestre en bronze fut placée tout en haut du mausolée mais par la suite, vu son poids et pour des raisons de sécurité, on préféra la déplacer au sol.

Finalement, au bout de trois ans de travaux, le mausolée fut inauguré le 14 octobre 1879 en grande pompe, par des discours, et corps de musique des sapeurs-pompiers. En présence des autorités, architectes, sculpteurs et des exécuteurs testamentaires, M. Cherbuliez remit à M.

Bourdillon, président du Conseil administratif de Genève, la clef ouvrant la grille monumentale du monument qui coûta plus d'un million neuf-cents-milles francs or.

Dès l'annonce que la Ville de Genève était héritière des biens du Duc, plusieurs personnes se firent connaître pour attaquer les clauses du testament, mais sans succès.

Par contre, la Famille de Civry, essaya par tous les moyens, pendant plus de 60 ans à contester le testament en faveur de la Ville de Genève. La Comtesse de Civry se disait être la fille du Duc de Brunswick. Ce dernier aurait en 1825, enlevé une jeune anglaise, Lady Charlotte Colville qu'il aurait épousé en secret et qui a accouché le 5 juillet 1826 à Brunswick d'une fille, nommée Elisabeth Wilhelmine, comtesse de Colmar qui devait être son héritière. Les documents originaux prouvant les faits auraient brûlés lors d'un incendie en 1830 à Brunswick. C'est ce que les de Civry ont essayé de prouver en 1896 en présentant des documents forgés, mais en vain.

Elisabeth Wilhelmine, comtesse de Colmar avait été élevée en Angleterre et en France. Le Duc voyait souvent sa fille. Mais lorsqu'il apprit en 1843 qu'elle était devenue catholique, il rompit tout lien et la renia. Elle épousa le 10 juillet 1847 à Londres, le vicomte Eugène de Collin, comte de Civry. Le couple eut 8 enfants. Lors des funérailles du Duc, Ulrich, le fils aîné, représenta officiellement la famille de Civry. La famille de Collin de Civry, intenta procès sur procès de 1874 à 1935 pour récupérer l'héritage, en étant chaque fois déboutée, présentant des documents qui s'avéraient être des faux etc. La Ville de Genève dût pendant des années payer des avocats pour ces procès à Paris.

A la mort du couple de Civry-de Colmar, leur fils aîné, le Comte Ulrich de Civry, continua à faire des procès à la Ville de Genève et était chaque fois débouté. Le 20 mars 1935, le Tribunal de la Seine donna une fois de plus raison à la Ville de Genève et ce fut le dernier procès. Quant au Comte Ulrich de Civry, âgé de plus de 80 ans et acculé à la misère, il se tua le lendemain sur la tombe de son père à Châtillon-sur-Indre.

En 1939 l'héritage du Duc se résumait à un million qui a été dépensé pour compléter les collections des musées et pour embellir Ville de Genève.

Actuellement on peut se demander comment la Ville de Genève aurait pu restituer intégralement l'héritage (presque entièrement dépensé) aux de Civry, si le verdict du Tribunal de la Seine en 1935, avait donné suite à la requête de cette famille !

Yvette Develey

Principales sources :

Archives d'Etat de Genève

Almanachs du Vieux Genève, articles de Willy Aeschlimann, années 1926, 27, 28, 29, 1943, 45 et 52

Archives Ville de Genève

Bibliothèque de Genève

Presse de l'époque

Photos : Pages Wikipedia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Monument_Brunswick

https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_II_de_Brunswick

Rappels et conseils

Changement de coordonnées ?

Le comité vous recommande de faire vous-mêmes les changements de vos coordonnées. Comment ?

Après vous être identifiés sur www.gen-gen.ch, rendez-vous sur la page "espace membres".

Mot de passe oublié ?

Sur la page d'identification, utilisez le lien "mot de passe oublié". Les informations seront envoyées à l'adresse de courriel que vous aviez indiqué. (Correspond à votre identifiant).

Questions sur les symboles et abréviations ?

Depuis la page d'accueil www.gen-gen.ch, cliquer sur "Arbre" puis sur "Explications, symboles, abréviations".

Recherches en dehors du site ?

Une page entière est dédiée aux liens externes : - Sociétés de généalogie, archives cantonales, archives de journaux, etc.

Rechercher un membre dans le monde ?

Une carte géographique des membres vous permet d'entrer en contact avec un membre près de chez vous ou dans une région dans laquelle vous auriez besoin d'aide pour des recherches.

Renouveler sa cotisation ?

Il est inutile de vous inquiéter à l'avance du renouvellement de votre cotisation. Quand elle sera échue, un courriel vous invitera au mois de janvier à la renouveler avant la prochaine assemblée générale. Merci de ne pas payer cash au guichet de la poste.

Transmettre une généalogie ?

Vous pouvez transmettre votre arbre généalogique sous format électronique GED en l'envoyant par courriel à treemaster@gen-gen.ch. MAIS, attendez qu'il soit le plus complet possible. Puis envoyez les changements et adjonctions au fur et à mesure par courriel sous forme descriptive. L'envoi d'un nouveau fichier n'est pas recommandé car le risque de personnes à double sur l'arbre est grand.

Participer au bulletin ?

Vous pouvez faire parvenir vos articles à tout moment par courriel à contact@gen-gen.ch. Tous les articles sont les bienvenus.

Pour adhérer à la Société, rendez-vous sur le site : www.gen-gen.ch
ou écrivez-nous et versez votre cotisation sur le compte :
Iban : CH69 0900 0000 1765 9225 4
BIC : POFICHBEXXX

TARIFS EN FRANCS SUISSES

Durée	Total		
	Normal	Jeune	Couple
1 an	50.-	-	60.-
2 ans	90.-	50.-	110.-
3 ans	120.-	-	150.-
4 ans	140.-	90.-	180.-
5 ans	150.-	-	200.-
à vie	750.-	-	850.-

Les membres :

- bénéficient d'un accès privilégié sur le site.
- participent à la vie de la Société.
- reçoivent gratuitement le Bulletin.
- contribuent à l'établissement de l'arbre .
et à la diffusion de la généalogie genevoise.

© Société Genevoise de Généalogie
Case postale 56
1225 Chêne-Bourg

contact@gen-gen.ch
www.gen-gen.ch
ISSN 1660-8143
Bulletin de la Société
genevoise de généalogie
Prix de vente : 5 CHF

Achevé d'imprimer le 15 février 2016
Tirage 400 exemplaires